



## Éducation populaire et accueils de loisirs : un nouveau partenariat entre la Ville et les associations

Après un premier temps de présentation des grands axes politiques pour le soutien aux associations d'éducation populaire disposant d'accueils de loisirs, la Ville souhaite présenter sa nouvelle stratégie pour mettre en œuvre un accueil et un accompagnement ambitieux des milliers d'enfants qui fréquentent chaque année les dispositifs d'accueil de loisirs, de séjours de vacances ou d'accompagnement des adolescent-es.

Pendant plus d'un an, la Ville a travaillé régulièrement en coopération avec les 19 associations qui organisent un ou plusieurs accueils de loisirs. Des temps collectifs, des groupes de travail thématiques sur les adolescent-es, les séjours et l'accueil d'enfants à besoins spécifiques ainsi que des temps d'échange bilatéraux ont été menés. Un travail a également été effectué autour des difficultés partagées à recruter des animateur-rices.

Suite à ce travail, les élu-es ont rencontré à nouveau récemment l'ensemble des 19 associations soutenues dans le conventionnement actuel, afin de partager les décisions de l'équipe municipale. Le prochain conventionnement passe d'une période de 3 ans à une période de 5 ans afin de permettre un réel partenariat dans la durée. Ces décisions visent à traduire, en termes de moyens, les orientations politiques affirmées tout au long de l'année écoulée. Pour rappel, ces orientations principales sont au nombre de 4, elles concernent :

- un socle de financement basé sur davantage de **justice sociale**, avec le quotient familial comme base pour les financements liés au niveau d'activité et d'accueil des enfants ;
- un financement doublé pour l'accueil **des enfants en situation de handicap**, afin que toutes et tous puissent accéder à l'éducation populaire, sans discriminations ;

- au-delà du rôle toujours central de ces associations auprès des enfants, la réaffirmation d'une « **ambition ados** » forte avec la répartition d'une enveloppe de près d'un million d'euros pour les associations en charge d'accompagner les adolescent-es, sur tous les secteurs de la Ville ;
- un « **droit aux vacances** » consacré dans le financement bonifié des séjours longs en particulier, afin de parer, en partie, à la chute vertigineuse du nombre de départ en colonie de vacances, depuis de nombreuses années.



Groupe d'enfants au centre de loisir de la Maison des Collines

La mise en œuvre de ces orientations et des nouvelles conventions se traduira concrètement dans ce nouveau panorama dans les décisions suivantes :

▶ La Ville décide d'une **hausse de leurs moyens financiers, afin de développer leur activité, pour 13 des 19 associations**. Le budget global est sanctuarisé, dans un contexte de fortes tensions sur les finances de la Ville et des collectivités en général. La Ville fixera, avec les structures, les enjeux de développement dans les nouvelles conventions et proposera un accompagnement rapproché avec le service dédié de la direction de l'éducation et de la jeunesse. Ces associations sont présentes sur l'ensemble de la Ville, elles forment un maillage efficace, cohérent avec les besoins des familles et les enjeux sociaux des différents secteurs et quartiers ;

▶ **Deux associations se sont vues proposées de poursuivre les échanges pendant une année supplémentaire** pour continuer à affiner leur modèle d'activité et leur modèle économique, à moyens constants pour cette période transitoire, afin de répondre aux nouvelles orientations de la Ville sur le secteur où elles sont établies ;

▶ **La Ville adaptera son soutien à 2 associations**, en raison d'un périmètre d'action réduit défini dans les nouvelles conventions et basé principalement sur les besoins d'équilibre territorial de l'offre ;

▶ **Le reconventionnement de deux associations ne sera pas reconduit**, la ville de Grenoble souhaitant renforcer sa présence et faire évoluer son soutien aux acteurs dans les quartiers prioritaires :

- Concernant le **quartier de l'Arlequin** qui connaît des enjeux prioritaires et dont la population jeune est nombreuse, **la Ville a choisi de mobiliser de nouvelles solutions, partenariales, mêlant un service public renforcé et un travail avec de nouveaux acteurs associatifs**. Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2023, la Ville proposera donc à une autre association de prendre en charge l'activité enfants, jusqu'à présent gérée par l'association La Cordée. L'activité « adolescents et jeunesse » sera pilotée par des équipes jeunesse de la Ville. Les salarié-es se verront proposer d'être repris par les nouveaux acteurs en charge comme la loi le permet lorsque l'activité proposée sur un territoire donné est maintenue.
- Concernant le **quartier Mistral**, également identifié comme faisant face à une situation qui nécessite de mettre en œuvre de **nouvelles solutions, avec des moyens renforcés, la Ville a fait le choix d'un nouveau projet ambitieux**. La Ville renforcera ses moyens pour accentuer encore davantage la présence du service public et des activités en régie publique dans le quartier. Elle utilisera donc les locaux municipaux du Plateau qui étaient mis à disposition de l'association du même nom pour un projet nouveau sur le quartier. Ce projet, présenté sous peu, mêle **intervention du service public, action des associations et ouverture aux citoyennes et citoyens** ;
- Dans les mois qui arrivent et pendant les travaux d'installation, **la Ville de Grenoble informe que le Plateau sera ouvert aux associations déjà nombreuses**. A ce jour, ce sont déjà les associations sportives et les scolaires qui occupent la majorité des créneaux (3380 heures chaque année) dans cet équipement. Les familles pourront s'adresser aux accueils de loisirs de l'ensemble de la Ville, qui disposent de capacités d'accueil pour les mercredis, les samedis et les vacances. Une communication de la Ville sera déployée pour informer les habitantes et habitants de l'arrivée du nouveau projet.